

Représentation des hommes et des femmes au sein des cadres dirigeants et des instances dirigeantes en 2025

Partant du constat que trop peu de femmes occupent encore aujourd'hui des postes de direction dans les grandes entreprises, la Loi du 24 décembre 2021 visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle (dite « Loi Rixain ») a instauré **une obligation de représentation équilibrée entre les femmes et les hommes parmi les cadres dirigeants et les membres des instances dirigeantes des grandes entreprises, accompagnée d'une obligation de transparence en la matière.**

L'objectif de cette Loi est d'accélérer la féminisation des fonctions de direction au sein des entreprises en assurant une répartition équilibrée de chaque sexe parmi les cadres dirigeants et les membres des instances dirigeantes dans les entreprises d'au moins 1 000 salariés.

Ainsi, cette Loi fixe les obligations suivantes pour les entreprises d'au moins 1 000 salariés :

- Elles doivent **calculer et publier leurs écarts éventuels de représentation entre les femmes et les hommes parmi leurs cadres dirigeants et les membres de leurs instances dirigeantes**, chaque année au plus tard le 1^{er} mars ;
- Elles doivent **atteindre un objectif de 30% de femmes et d'hommes cadres dirigeants et de 30 % de femmes et d'hommes membres d'instances dirigeantes à partir du 1^{er} mars 2026**. Cet objectif sera de **40 % à partir du 1^{er} mars 2029**.

En ce qui concerne Crédit Mutuel Alliance Fédérale (*), 12 entreprises sont concernées par les obligations précisées ci-avant (soit moins de 30 % du total des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui relèvent du même socle social).

Il est ainsi précisé, en complément des chiffres publiés ci-après et qui ne concernent que les entreprises d'au moins 1 000 salariés, que **l'objectif de 30% de femmes et d'hommes, membres d'instances dirigeantes est d'ores et déjà atteint à la date du 1er janvier 2026** lorsqu'on consolide les membres des instances dirigeantes sur le périmètre des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui relèvent du même socle social (soit comprenant également les entités de moins de 1 000 salariés). Cette dynamique est poursuivie dans l'ensemble des structures pour atteindre 40 % de femmes et d'hommes parmi les cadres dirigeants et les instances dirigeantes.

Renforcer la place des femmes au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est un engagement fort de la Direction Générale du groupe. Cet engagement se traduit par des actions concrètes sur l'accompagnement des femmes vers des postes à responsabilité, l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle et, plus largement, sur la sensibilisation de l'ensemble du collectif aux enjeux d'inclusion et de diversité.

C'est ainsi que nous avons créé le réseau **Crédit Mutuel Elles** ; un réseau pour les femmes et ouvert aux hommes et aux femmes pour agir en faveur de l'égalité professionnelle et la parité en encourageant les échanges, la réflexion et en proposant des outils d'accompagnement concrets pour accompagner les trajectoires professionnelles.

(*) Entreprises de Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui relèvent du même socle social

Parmi les entreprises du CIC

Parmi les cadres dirigeants :

<u>Entreprises</u>	<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>
CIC	0 %	100 %
CIC EST	0 %	100 %
CIC LYONNAISE DE BANQUE	0 %	100 %
CIC NORD OUEST	50 %	50 %
CIC OUEST	50 %	50 %
CIC SUD OUEST	50 %	50 %

Parmi les membres des instances dirigeantes :

<u>Entreprises</u>	<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>
CIC	21,04 %	78,96 %
CIC EST	36,11 %	63,89 %
CIC LYONNAISE DE BANQUE	28,57 %	71,43 %
CIC NORD OUEST	33,59 %	66,41 %
CIC OUEST	50 %	50 %
CIC SUD OUEST	50 %	50 %

Parmi les entreprises du Crédit Mutuel

Parmi les cadres dirigeants :

<u>Entreprises</u>	<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFdeCM)	40 %	60 %
Crédit Mutuel Ile de France	Incalculable (*)	
Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre Ouest	Incalculable	
Crédit Mutuel Nord Europe	0 %	100 %
Crédit Mutuel Sud Est	Incalculable	
Euro Information Développement (EID)	Incalculable	

Parmi les membres des instances dirigeantes :

<u>Entreprises</u>	<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFdeCM)	Incalculable (**)	
Crédit Mutuel Ile de France	40 %	60 %
Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre Ouest	59,12 %	40,88 %
Crédit Mutuel Nord Europe	16,67 %	83,33 %
Crédit Mutuel Sud Est	23,32 %	76,68 %
Euro Information Développement (EID)	33,33 %	66,67 %

(*) Selon la Loi Rixain, les écarts de représentation femmes-hommes parmi les cadres dirigeants sont incalculables lorsqu'il n'y a aucun ou qu'un seul cadre dirigeant. Or, au sein de la plupart des Fédérations du Crédit Mutuel, il n'y a qu'un(e) seul cadre dirigeant(e), rendant l'écart incalculable.

(**) Selon la Loi Rixain, les écarts de représentation femmes-hommes parmi les instances dirigeantes sont incalculables lorsqu'il n'y a pas d'instance dirigeante. Or, il est précisé qu'il n'y pas d'instance dirigeante propre à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Toutefois, au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est mis en place un Comité de Direction Générale constitué de 38,71 % de femmes et de 61,29 % d'hommes.